

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Mercredi 14 août 2019

Révision du Plan de déplacements urbains (PDU)

Enquête publique : comment se déplacer demain?

Du lundi 19 août au vendredi 20 septembre 2019

Le Plan de déplacements urbains (PDU) de Rennes Métropole sera soumis à enquête publique du lundi 19 août au vendredi 20 septembre inclus.

L'enquête publique est l'ultime phase de consultation permettant aux habitants de s'exprimer sur le projet de PDU. Pendant plus de quatre semaines, ils sont invités à consulter les documents mis à disposition, en ligne, et dans les huit lieux d'enquête publique. Les habitants peuvent également aller à la rencontre des commissaires-enquêteurs qui tiennent des permanences et formuler leurs observations sur le registre numérique à leur disposition, par courrier ou sur les registres papier.

Modalités de l'enquête publique

L'enquête se déroule du lundi 19 août au vendredi 20 septembre inclus. Les pièces du dossier peuvent être consultées en ligne et dans les huit lieux d'enquête.

→ Pour consulter l'ensemble des pièces composant le PDU

- Sur le site du registre dématérialisé pendant l'enquête publique www.registre-dematerialise.fr/1390
- Dans l'un des huit lieux d'enquête publique : chaque lieu dispose de l'ensemble des pièces du PDU.

→ Pour formuler des remarques ou propositions d'évolutions

- Consulter et compléter le site du registre dématérialisé
- Se rendre dans l'un des huit lieux d'enquête publique
- Écrire à la commission d'enquête : enquete-publique-1390@registre-dematerialise.fr
ou
Madame la Présidente de la commission d'enquête publique d'élaboration du Plan de déplacements urbains
Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville
CS 93111 – 35031 Rennes cedex

→ Pour rencontrer la commission d'enquête

- **Hôtel de Rennes Métropole (Point Info)**
Lundi 19 août de 9 h à 12 h 30
Jeudi 29 août de 9 h 30 à 12 h 30
Mercredi 4 septembre de 9 h 30 à 12 h 30

Mercredi 11 septembre de 15 h à 18 h
Vendredi 20 septembre de 13 h 15 à 17 h

- **Mairie de Betton**
Mardi 20 août de 14 h à 17 h
Jeudi 29 août de 9 h à 12 h
Mardi 10 septembre de 9 h à 12 h
Mercredi 18 septembre de 9 h à 12 h
- **Mairie de Langan**
Mardi 20 août de 9 h 15 à 12 h 15
Samedi 7 septembre de 10 h à 12 h
Mercredi 18 septembre de 14 h à 17 h
- **Mairie de Le Rheu**
Mardi 20 août de 9 h à 12 h
Mardi 3 septembre de 9 h à 12 h
Jeudi 12 septembre de 14 h à 17 h
Jeudi 19 septembre de 13 h 30 à 17 h
- **Mairie de Pacé**
Lundi 19 août de 14 h 30 à 17 h
Jeudi 29 août de 14 h 30 à 17 h 30
Mercredi 11 septembre de 9 h 30 à 12 h 30
Vendredi 20 septembre de 8 h 30 à 11 h 30
- **Mairie de Pont-Péan**
Mardi 20 août de 14 h à 17 h
Mercredi 28 août de 9 h à 12 h
Mercredi 4 septembre de 14 h à 17 h
Samedi 14 septembre de 9 h à 12 h
Jeudi 19 septembre de 9 h à 12 h
- **Mairie de Thorigné-Fouillard**
Lundi 19 août de 9 h à 12 h 15
Jeudi 29 août de 13 h 45 à 17 h
Mercredi 11 septembre de 9 h à 12 h 15
Samedi 14 septembre de 10 h à 12 h
Vendredi 20 septembre de 9 h à 12 h 15
- **Mairie de Vern-sur-Seiche**
Lundi 19 août de 14 h à 17 h 30
Samedi 7 septembre de 10 h à 12 h
Vendredi 20 septembre de 14 h à 17 h

À propos du PDU de Rennes Métropole

Le PDU est un document réglementaire, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il fixe l'organisation des mobilités et les programmes d'actions en matière de transports-déplacements des personnes et des marchandises sur un territoire, pour une période de 10 ans. Ce document vise à préparer l'évolution des transports de demain en traitant l'ensemble des modes de déplacements pour satisfaire les besoins en mobilité de toute la population, tout en assurant un équilibre avec l'environnement.

Rennes Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, dispose d'un PDU approuvé en 2007. Il concerne le périmètre des 43 communes de la Métropole. Le PDU 2007-2017 a été mis en révision et évalué en 2014. Le nouveau PDU 2019-2030 a été co-élaboré avec les 43 communes de la métropole. Les habitants de

chaque commune ont été invités à s'exprimer et à transmettre leurs attentes et idées pendant la période de concertation menée d'avril à octobre 2018 et lors des 9 réunions publiques organisées sur le territoire. Avant d'être adopté définitivement à la fin de l'année 2019, s'ouvre cette phase d'enquête publique au cours de laquelle chacun est invité à s'exprimer et à apporter ses observations sur les mobilités de demain.

Pratique

- Huit lieux d'enquête publique : Hôtel de Rennes Métropole, Mairie de Betton, Mairie de Langan, Mairie de Le Rheu, Mairie de Pacé, Mairie de Pont-Péan, Mairie de Thorigné-Fouillard et Mairie de Vern-sur-Seiche.
- Pièce-jointe : document d'information sur l'enquête publique
- Dossier de presse Révision du Plan de déplacements urbains (PDU) 2019-2030 [disponible ici](#)